



LA CHARTE DU GYMNASTE

Cette chartre doit permettre la bonne marche du club. Elle est signée en début de saison sportive et représente un engagement moral de la part du gymnaste. Elle servira au long de la saison sportive de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des signataires.

1. La tenue

- Tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, short, sokol, tee-shirt.
- Chaussures de ville strictement interdites dans la salle.
- L'entraînement se fera pieds nus ou en chaussons selon les consignes de l'entraîneur.
- Port interdit de bijoux (sauf clous d'oreilles).
- Cheveux attachés.

2. La propreté des locaux

- Participation active au maintien en bon état et à la propreté des locaux.
- Garder le gymnase propre et accueillant,
- Ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements, les vestiaires et les toilettes.

3. Le matériel

- Ranger le matériel après l'entraînement sous la responsabilité de l'entraîneur
- Respecter le matériel et les équipements
- Utiliser le matériel sans le dégrader
- Le club dégage toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'effets personnels, lors des entraînements, des déplacements en salle ou dans les vestiaires.

4. Les compétitions et autres manifestations

- La participation aux compétitions se fera sur la base du volontariat, sauf pour les groupes « compétition » et « semi-compétition ».
- Tout gymnaste inscrit à une compétition devra respecter son engagement.
- En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié, le club fera supporter aux familles le montant des frais d'annulation.



5. Horaires – assiduité – ponctualité

- Etre le plus assidu possible et ponctuel aux entraînements et aux compétitions.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard.
- Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes, la ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

6. Attitude et comportement

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté. Tous les adhérents se doivent d'adopter un comportement correct. Aucune violence verbale ou physique et aucun jeu violent ne seront tolérés.

- Respect des 5 règles de politesse : « bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir, pardon ».
- Demeurer calme et attentif en tout temps.
- Respect du matériel et des autres (verbalement et physiquement).
- Encourager et valoriser ses partenaires.
- Garder le silence lorsqu'il est exigé et lorsqu'une autre personne parle.
- Etre propre sur soi.
- Utilisation du portable uniquement en cas d'urgence et après autorisation de son responsable.
- Chewing-gum ou toute autre nourriture interdits pendant l'entraînement.
- Avoir son matériel (maniques, poignets, bouteille d'eau...).
- Se déplacer dans la salle de gym avec la permission de son entraîneur dans le calme et en silence.
- S'acquitter du rangement et de l'installation du matériel collectif et individuel.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur.
- Etre sérieux aux entraînements
- Apprendre à être autonome et se gérer.
- Participer à l'entraînement complet prévu au programme, formant un tout de l'échauffement à la récupération.
- Participer à la vie du club (bénévole dans l'organisation des manifestations, aide aux entraînements...).

Cette charte constitue un ensemble de règles élaborées collectivement pour soutenir tous les participants de cette association dans cette démarche.

Adhérer au club et prendre une licence au club, c'est s'engager en tant que gymnaste à respecter l'éthique du Club et de la gymnastique et à en donner une bonne image par un comportement exemplaire en toutes circonstances. Ces règles de vie devront aussi être respectées lors des stages et compétitions.

Le non-respect de celle-ci par un adhérent expose ce dernier à une possibilité de mise à l'écart ou d'exclusion temporaire de la séance en cours, ou de l'association.

NOM Prénom :

Gex, le / / 2019

Signature